

## de mise en vigueur

du 18 août 2021

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction des affaires institutionnelles et des communes

*arrête*

### Art. 1

<sup>1</sup> La loi du 18 mai 2021 modifiant celle du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (BLV 170.01), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 1er juin 2021, entre en vigueur avec effet au 1er septembre 2021.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 août 2021.

La présidente:

*N. Gorrite*

La vice-chancelière:

*S. Nicollier*

Date de publication : 24 août 2021